

Edité le : 08/09/2026

Rapport d'analyse

Page 1 / 2

CA GARD RHODANIEN - POLE AMENAGEMENT
TERRITOIREMAISON ENVIRONNEMENT
1007 ROUTE DE VENEJAN
30200 ST NAZAIRE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE26-132935		
Identification échantillon :	LSE2609-20788-1	Analyse demandée par :	ARS DD DU GARD
N° Analyse (1):	00202904	N° Prélèvement (1):	00201008
Nature (1):	Eau de distribution		
Point de Surveillance (	COMMERCES - PARTICULIERS	Code PSV (1):	0000000676
Localisation exacte (1	ROBINET cuisine pharmacie		
Dept et commune (1):	30 TAVEL		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 44,0105521000	Y :	4,7068378000
UGE (1):	2490 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN VEOLIA		
Type d'eau (1):	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite (1):	BB	Type Analyse (1):	B.CP
		Motif du prélèvement (1):	CP
Nom de l'exploitant (1):	VEOLIA EAU - CGE- GARD 256 CHEMIN DU VIGET PLAINE DE CROUPILLAC - BP 2 9 30104 ALES CEDEX		
Nom de l'installation (1):	LIRAC-TAVEL-STLAUR ARBRES-STGENISCO	Type (1):	UDI
		Code (1):	000573
Réception :	Réception au laboratoire le 02/09/2026 à 01h23		
Prélèvement :	Prélevé le 01/09/2026 à 10h18 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / HUTTENSCHMITT Christel - LSEHL Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
Traitement :	NEANT		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

.../...

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	
Mesures sur le terrain									
Température de l'eau	27.1	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0			25	#
pH sur le terrain	7.6	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0			6.5	9 #
Chlore libre sur le terrain	0.38	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Chlore total sur le terrain	0.41	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Bioxyde de chlore avant dégazage	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05				
Bioxyde de chlore après dégazage	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05				
Durée de dégazage	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013					
Analyses physicochimiques									
Métaux									
Nickel total au 1er jet	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5		20		#
Plomb total au 1er jet	3	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2		10		#
Cuivre total au 1er jet	0.052	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.010		2.0	1.0	#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques
N.M. = Non Mesuré

11BCP@ ANALYSE B CU NI PB ARS 11-2026

Eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Eau ne respectant pas les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres suivants :
- Température de leau

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.
Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Nicolas ROUX
Valideur technique

